

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200401-DP_2020_MP_06-DE
Reçu le 01/04/2020
Publié le 01/04/2020

DECISION DU PRESIDENT

N° 2020 MP 06

Objet : attribution du marché de contrôle technique pour les travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Cordeliers.

LE PRESIDENT,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;
VU le Code de la commande publique et, notamment son article R. 2123-1 ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions, lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant les marchés de fourniture et de services dans la limite du montant maximal en vigueur pour la passation des marchés en procédure adaptée ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

après mise en concurrence par voie de consultation sur devis, d'attribuer le marché de contrôle technique pour les travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Cordeliers à la Société SAS SOCOTEC CONSTRUCTION sise 6 rue du Clair Logis – Résidence Côté Saint Mens à Gap (05000) pour un montant de 3.630,00 € HT soit 4.356,00 € TTC.

ARTICLE 2 :


d'imputer ces dépenses au Budget Général 2020 et suivants de la Communauté de Communes du Briançonnais.


ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **01 AVR. 2020**

Le Président


Gérard FROMM



Décision transmis en Préfecture le :

01 AVR. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication

MGo/Décision du Président 2020_MP_06

Briançon – Cervières – La Grave – Le Monétier-les-Bains – Montgenèvre – Névache – Puy-Saint-André
Puy-Saint-Pierre – Saint-Chaffrey – La Salle-les-Alpes – Val-des-Prés – Villar d'Arène – Villard-Saint-Pancrace